



PRÉFET DU NORD

Lille, le 7 mars 2012

Communiqué de presse

ÉVACUATION D'UN CAMPMENT ILLEGAL A ROUBAIX



En application d'une décision de justice rendue en juin dernier, l'huissier représentant la SEM de la ville renouvelée accompagné des services de police a constaté ce mercredi 7 mars que les personnes occupant de manière illégale le terrain dit du Cul du Four à Roubaix avaient quitté les lieux.

Le site a été rendu inaccessible par le propriétaire qui entend désormais y réaliser les travaux d'aménagement en raison desquels il a engagé la procédure d'évacuation.

Ce campement comptait initialement une cinquantaine de caravanes et environ 130 personnes.

Les familles installées sur ce campement qui le souhaitent ont été orientées en lien avec les associations en charge de leur suivi vers les services de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) pour leur éventuelle prise en charge dans le cadre d'un retour volontaire vers leur pays d'origine.